

Ville de Neuchâtel



Rapport de la Commission financière  
concernant  
**LA GESTION ET LES COMPTES**  
de l'exercice 2014

(Du 12 mai 2015)



## **Rapport de la Commission financière concernant les comptes 2014**

(Du 12 mai 2015)

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 28 avril, 7 et 12 mai 2015 pour procéder à l'examen de la gestion et des comptes de l'exercice 2014. De leur côté, les sous-commissions I à V se sont réunies dans cet intervalle pour un examen détaillé des comptes de leurs dicastères respectifs.

### **Discussion générale**

Avec un résultat net de 808'353 francs de bénéfice, la situation est très agréable. Cet avantage est d'autant plus grand si l'on considère la réalité des comptes. En effet, avec les mises en réserve et l'augmentation des provisions, c'est en fait un écart de plus de 30 millions de francs qu'il nous est donné de constater entre les ressources et les charges. Il s'agit donc d'une nouvelle belle année, la 7ème de suite montrant des comptes bénéficiaires. Financièrement, la Ville se porte donc bien, mais la prudence reste de mise car, comme le déclare le philosophe : « il n'y a pas loin du Capitole à la roche Tarpéienne ».

Plus spécifiquement, en observant les charges de fonctionnement, on peut faire les constatations suivantes. Concernant le personnel, le poste est contenu. Certes, pour cela il faut en déduire les 18 millions de francs nécessaires à la recapitalisation de prévoyance.ne. Nouveauté aussi, la création d'une provision de 1,3 million pour vacances, heures supplémentaires et litiges. Cette pratique nouvelle selon MCH2 n'avait pas été budgétée.

Au demeurant, les postes prévus selon le budget et non pourvus en 2014, le seront tout de même selon les propos du Conseil communal, sans doute en 2015.

En matière de Biens, Services et Marchandises, rien de bien significatif n'est à mentionner. Là aussi, la maîtrise globale est au rendez-vous, tout en constatant des écarts non significatifs selon les sections.

Au chapitre des subventions accordées, c'est à nouveau la péréquation financière intercommunale qui pèse lourdement ce groupe. Mais faut-il s'en plaindre lorsque l'on sait que le prix à payer est ici celui du succès? En effet, la péréquation des ressources se monte à 23,5 millions de francs si l'on considère les 11 millions déjà prévus pour 2014 et les 12,5 millions mis en provision pour les deux années à venir (7,5 pour 2015 et de 5 pour 2016). 2012, 2013 et 2014 ont été de très belles années et il faudra évidemment s'acquitter des coûts à venir de cette péréquation. Celle des charges de centre ne représente en moyenne que 5 millions en déduction de la péréquation des ressources.

Concernant les revenus, une nouvelle fois, les résultats sont meilleurs que prévu. En matière de fiscalité des personnes morales, le bonus par rapport au budget se monte à plus de 16 millions de francs. Tant les bons résultats du meilleur contribuable de la ville que le solde des tranches 2013 sont à l'origine de cela. Bonne surprise aussi avec le résultat positif de la fiscalité des personnes physiques. Effectivement, la baisse de 2 points du taux d'imposition n'est que faiblement ressentie car largement compensée par l'augmentation de la population et donc des contribuables. Globalement, l'assiette fiscale des contribuables de la ville s'améliore. A cela, il convient d'ajouter la fiscalité des frontaliers et des sourciers (détenteurs d'un permis B) qui bénéficie d'un apport en nombre plus important.

La commission financière regrette le niveau d'investissements bien plus bas que prévu avec moins de 20 millions, alors que 26 millions nets étaient prévus. Les recettes en investissements ont également fortement diminué, car les objets à rénover n'ont pas provoqué des retraits sur des fonds ou n'ont pas bénéficié de subventions notamment cantonales. Autre source de désagrément léger, la capacité d'autofinancement de 5,2%, véritablement très basse. En définitive, au niveau des ratios présentés (page 31), les éléments en relation avec les investissements ne sont pas satisfaisants. Une moins grande attribution aux réserves aurait permis d'améliorer cette lecture mais sans pour autant fondamentalement résoudre cette faiblesse.

La dette de 305 millions poursuit sa décreue, mais d'un montant absolu moins important que les années précédentes. La commission financière a entendu l'exécutif qui déclare ne pas avoir d'objectif chiffré à propos de cette baisse. Le montant des intérêts passifs poursuit aussi sa baisse, s'établissant à 8 millions.

Tant les retraits pour 21 millions que les attributions de 16,5 millions aux réserves ont été importants. Dans une certaine mesure, ils sont aussi la marque du dynamisme financier de la Ville. Avec une fortune nette de 56,8 millions et des réserves affectées pour 55,8 (+11,5 en un an), la Ville bénéficie d'un « coussin » d'environ 112 millions au total, chiffre inimaginable il y a une décennie.

Au détour de ce beau paysage planent évidemment les incertitudes conjoncturelles, mais aussi les interrogations sur la future péréquation intercommunale. Toutefois, un engagement important de la Ville de 56,5 millions concernant la recapitalisation de prévoyance.ne pour un passage à la primauté de cotisations au 1er janvier 2039 n'est pas à négliger non plus. La réserve émise à ce propos par l'organe de révision a interpellé notre commission et il conviendra, sans doute dans un futur proche, de considérer ceci avec la plus grande attention : ce point est détaillé dans le rapport de la sous-commission I. Présentement, la position du Conseil communal nous satisfait vu les règlementations qui sont amenées à évoluer et la perspective de la fusion des communes. Notre commission soucieuse des dépenses futures à provisionner, relève que la décision de sortie de prévoyance.ne que pourrait prendre, par exemple, Viteos appartiendrait à ses organes composés des représentants de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Le Conseil communal précise par ailleurs qu'il ne conçoit pas qu'une telle décision ne puisse se prendre sans que l'exécutif ne consulte le Conseil général. La commission financière souscrit pleinement à cette approche.

Au surplus, tel que présenté en détail dans le rapport de la sous-commission IV, notre commission préavise favorablement l'amendement relatif à la taxe déchets ménages déposé par le Conseil communal.

En outre, afin de mieux comprendre l'usage qui est fait de l'art. 166 (Règlement général), nous souhaitons l'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Nous présentons ci-après les rapports des cinq sous-commissions :

# Rapport de la Sous-commission financière I

(Finances, Ressources humaines et Action sociale)

Mme Nicole Baur, M. Richard Strohmeier (rapporteur) ont rencontré le 30 avril 2015 les responsables des services concernés en présence de M. Fabio Bongiovanni, conseiller communal responsable du dicastère ; MM. Marc Bernoulli (Ressources humaines) et Alain Virchaux (Service juridique) ; MM. Serge Attinger et Daniel Crevoisier (CEG) ; MM. Gérard Blandenier (Service financier), Serge Veya (Contrôle des finances) et Marco Paolini (Gestion financière) ; M. Philippe Haerberli, Mme. Nives Faggiani et M. Pierre-Yves Chaignat (Action sociale).

Excusé : M. Philippe Loup.

## 02. Finances

### Remarques d'ordre général

A titre préliminaire, il est utile de mentionner ici que le rapport de l'organe de révision (PwC) au Conseil Général sur les comptes annuels 2014 du 24 avril 2015 n'était pas encore disponible aux membres de la Commission Financière du Conseil Général lors du débat d'entrée en matière du 28 avril. Ce rapport nous a été remis le lendemain et nous avons pu en discuter lors de notre rencontre du 30 avril en sous-commission Financière I. Dès lors, nous demandons au Conseil communal de s'assurer que ce rapport nous soit, dans l'avenir, transmis avec les comptes. Les sous-commissaires souhaitent s'assurer que, via l'organe de révision et son rapport, ces comptes et estimations soient établis en conformité avec la législation en vigueur et répondent aussi aux principes comptables usuels (p.ex. principe de prudence, continuité dans les méthodes d'évaluation d'actifs, provisions fondées sur des bases matérielles, etc.), ceci afin de présenter une image fidèle et réelle de la fortune de notre ville.

Les réserves émises par l'organe de révision quant à la conformité des comptes annuels 2014 avec les prescriptions légales concernent, d'une part, la constitution de provisions qu'il qualifie de « non justifiées économiquement » à hauteur de 7,7 millions (surévaluation de 2,7 millions des engagements et de 5 millions des charges de péréquation financière 2016) et d'une réserve conjoncturelle de 10 millions et, d'autre part, l'absence de constitution d'une provision pour le changement de primauté de prévoyance.ne estimée à 56,5 millions (la caisse passera en

primauté des cotisations lorsqu'elle aura atteint un taux de couverture de 80%, le découvert résiduel – environ 20% - sera à financer par les employeurs, la part de la Ville se montant à 56,5 millions au 1.1.2014). Ainsi, l'excédent de revenu et fortune nette seraient, selon l'organe de révision, présentés pour un montant trop favorable de 38,8 millions.

Toujours en matière de prévoyance professionnelle, il est également fait mention dans le rapport des garanties de la Ville envers les tiers suite à l'institution d'une caisse unique (LCPFPub) pour un total de 49,3 millions au 1.1.2014 (dont 34,5 concernant Viteos). Au vu des modifications législatives prévisibles, de l'importance de ces montants, et des risques que fait courir l'absence de constitution de provisions, il sera judicieux de reprendre cette question.

Parallèlement, il est demandé au représentant du Conseil communal d'entreprendre, auprès du Service des communes, les démarches utiles pour permettre la constitution de provisions à cet effet, avec une flexibilité plus importante qu'aujourd'hui.

Lors du débat d'entrée en matière du 28 avril, il a été demandé à la sous-commission Financière I de clarifier avec les services concernés les aspects suivants.

- Pourquoi le budget de capacité d'autofinancement est de 16,3 millions dans ce rapport sur les comptes 2014 alors que celui-ci est de 18,6 millions dans le rapport sur le budget 2014 ? Nous avons été informés que, dans le rapport sur le budget, il n'avait pas encore été tenu compte de l'amendement relatif aux reports de charges du Canton et que, par contre, le chiffre de 16,3 millions en tenait compte (après vérification par le service financier, le budget correct aurait en fait dû se monter à 14,2 millions).
- A été également soulevée la question du traitement comptable différent des provisions constituées pour la prévoyance de Video 2000 (2,35 millions) et de l'assainissement du sous-sol du CPLN (1,8 millions), toutes deux comptabilisées dans la classe de compte N38 (attribution aux financements spéciaux), comptes 02.11.380.10 respectivement .11, alors que la constitution de la « provision » pour heures supplémentaires, vacances et litiges, de 1,3 millions a été passée en charge directement dans les comptes de prestations au personnel (compte 02.61.309.20). Ce sont en fait les 2 premières provisions (Video 2000 et CPLN) qui ont fait l'objet d'un traitement comptable particulier, analogue à ce qui s'était fait lors la constitution de « réserves » pour prévoyance.ne en 2012 et 2013, sur recommandation du service des Communes.

- Au sujet du traitement comptable des acquisitions de véhicules, nous avons été informés que les pratiques variaient selon les services et l'importance de l'achat. Les véhicules lourds (p.ex. camion) sont mis au bilan (et amortis sur leur durée de vie), alors que les véhicules légers peuvent être directement passés en charge. Une politique d'ensemble et cohérente entre services sera mise en place dès 2015 et également pour répondre aux exigences de la LFinec.

Nous avons par ailleurs reçu le tableau d'évolution des autorisations par le Conseil Communal selon article 166 du règlement de commune pour la période 2010 à 2014.

<b>EVOLUTION ART 166 DE 2010 A 2014</b>					
	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
FONCTIONNEMENT	437'281.00	1'206'396.00	534'225.00	2'492'439.40	2'029'560.60
INVESTISSEMENT	239'300.00	926'000.00	1'090'400.00	1'324'000.00	772'170.10
<b>TOTAL</b>	<b>676'581.00</b>	<b>2'132'396.00</b>	<b>1'624'625.00</b>	<b>3'816'439.40</b>	<b>2'801'730.70</b>

## **02.11 Comptabilité générale**

Au 31.12.2014, les dettes à long terme s'établissaient à 305 millions, en diminution de 15 millions par rapport à l'année précédente (50 millions d'emprunts renouvelés pour 65 millions arrivant à échéance en 2014). Les nouveaux emprunts ont bénéficié du niveau des taux d'intérêts bas (taux moyen de renouvellement de 1,77%, contre 2,3% budgété), ce qui a conduit à abaisser le taux d'intérêt moyen sur l'ensemble de la dette à long terme à 2,46% (contre 2,68% en 2013). Cette évolution favorable des taux d'intérêt a une nouvelle fois permis de réduire le poids de la dette avec, en 2014, une charge d'intérêts de 8 millions (9 millions en 2013). L'augmentation de la dette à court terme de 15 millions (2013) à 25 millions (2014) s'explique par des besoins momentanés de trésorerie lors du passage de l'année et se corrigera courant 2015.

Nous saluons par ailleurs les efforts conséquents fournis par le service qui a géré en parallèle la mise en fonction du progiciel Abacus (au 1.1.15) et le bouclement 2014.

## **02.21      Contrôle des finances**

Les principaux éléments contenus dans le rapport de l'organe de révision ont été détaillés plus haut. Le Contrôle des finances reconnaît que des charges ou provisions devront tôt ou tard être passées/constituées pour couvrir les besoins en prévoyance. La mise en place du système de contrôle interne (SCI) a débuté en 2014 avec la conception d'un SCI pour le département des ressources humaines. Ce système devra s'étendre aux autres départements courant 2015.

Le Contrôle des finances nous a par ailleurs remis la liste des 12 rapports des contrôles effectués en 2014. Ceux-ci concernent 1. Les Archives de la Comptabilité, 2. Accueils parascolaires – Débiteurs et CCP, 3. Gestion des comptes informatiques, 4. Caisse principale – A100.01, 5. Midnight JeuNE, 6. Chancellerie – Facturation, 7. Contrat de travail – Mandat, 8. Mandat de gestion des salaires, 9. Orgue, clavecin et contrat de travail, 10. Achat du Domino, 11. Alter Connexion et 12. Indemnités annuelles – Frais de déplacement.

Dans ces rapports, ont été identifiés divers problèmes de comptabilisation (p.ex. revenus et charges nettes dans un même compte, comptabilisation des émoluments de naturalisation effectuée lors de l'encaissement, pour éviter l'envoi de rappels) ou d'organisation (p.ex. suivi des cas au contentieux dans l'accueil parascolaire fait dans le mauvais service, d'accès informatiques pas toujours supprimés lors départ collaborateurs) ou de périodes de comptabilisation (achat Domino comptabilisé en 2013, alors que le CG ne s'est prononcé en faveur de celui-ci qu'en 2014 et que les actes notariés ont été passés également seulement en 2014).

En conclusion, et d'une manière générale, le service financier nous a par ailleurs confirmé que la politique de comptabilisation n'avait pas changé durant l'exercice 2014. Il n'y a pas eu de réévaluation d'actifs, les politiques de délimitations de recettes fiscales à recevoir se basent sur les indications du canton, sans ajustement des montants par la commune.

Par contre, si de tels ajustements devaient avoir lieu en 2015, nous souhaiterions que ceux-ci fassent partie des éléments à contrôler et à rapporter par le Contrôle des finances.

## **02.31      Centre Electronique de Gestion (CEG)**

Le rythme soutenu d'activité et projets du CEG s'est maintenu en 2014. Sur le plan des finances, les comptes sont à l'équilibre entre charges et

revenus (compte 02.31.43), avec un léger excédent de revenu de 45'006 francs (contre un déficit au budget de 1,3 million), et ce malgré les charges de recapitalisation de prévoyance.ne (non budgétées dans les services) qui ont affecté les comptes 2014 du CEG à hauteur de 1,1 million (compte 02.31.304.01). Les revenus s'inscrivent dans la lignée de ce qu'ils étaient en 2013 et sont nettement supérieurs au budget (le budget des revenus est avec raison établi sur une base prudente).

Un contrat de mandat de prestations avec Ciges (Centre d'information de gestion et d'économie de santé pour les entités Hne, Cnp, Nomad et Anempa), en « gestation » depuis quelques années, a pu être signé le 1<sup>er</sup> octobre 2014 pour une période de 5 ans (2014 – 2018).

Les discussions quant à un rapprochement entre le SIEN (Service informatique du Canton) et le CEG se sont poursuivies en 2014 et conduiront à ce qu'en 2015, environ 75% de l'activité du SIEN s'établisse dans les locaux de l'Avenue des Cadolles 7, voisins du CEG.

Parmi les projets, nous avons noté la poursuite des adaptations du ERP financier Abacus pour répondre aux exigences de la LFinEC et la mise en place opérationnelle (go live) de ce logiciel au 1.1.2015. Dans le domaine de l'éducation, l'implantation du logiciel CLOEE2 se poursuit via des migrations progressives des modules CLOEE1 vers ceux de CLOEE2. Ces migrations s'accompagnent de prises en charge de nouveaux pans fonctionnels importants (liés aux réformes du paysage scolaire) et devraient s'étaler jusqu'en 2018.

La plateforme de gestion d'accès aux documents ECHO s'est enrichie de nouvelles fonctionnalités et servira à répondre dès 2015 à la demande faite par les membres de la CF du CG de pouvoir consulter les comptes et leurs détails via une interface électronique. Dans le secteur des ressources humaines, la mise en place pour le SRH d'un outil de recrutement en ligne (eRecrutement) a permis d'atteindre un taux de 77% de postulations en ligne (p. 125 du rapport), réduisant ainsi la masse de dossiers papier. Toujours dans le secteur des ressources humaines, nous déplorons néanmoins, ceci étant peut-être dû à un manque de ressources au SRH, qu'il n'y ait toujours pas de projet concret d'introduction d'un outil de gestion des temps et absences. Le produit Timelead, bien qu'il ait été choisi en 2004 pour la gestion des heures/projets (allocation des heures aux activités), pourrait servir également à la gestion des heures, vacances et autres absences. Une décision quant à l'outil à utiliser pour la gestion des absences n'a pas encore été prise.

## 02.41 Impôts

Dans leur ensemble, les recettes fiscales des personnes physiques (groupe de compte 02.41.400) de 90,2 millions en 2014 sont en ligne avec le budget (89,2 millions) et en hausse par rapport à 2013 (81,3 millions), et ceci malgré la baisse de 2 points d'impôt. Les impôts des frontaliers et ceux prélevés à la source ont dépassé le budget d'environ 0,4 million chacun, les impôts sur les prestations en capital de près de 0,5 million et les rectificatifs (années précédentes) ont contribué à hauteur de 1 million à cet excédent de recettes. Ces effets ont été quelque peu contrecarrés par la baisse, toujours par rapport au budget, des recettes de l'impôt sur le revenu de 1,6 million (effet des réformes de l'imposition des personnes physiques et de la baisse du coefficient de 2 points).

Les recettes fiscales des personnes morales de 85,5 millions s'inscrivent quant à elles nettement au-delà des prévisions budgétaires (69,2 millions) et en net recul par rapport à 2013 (116,6 millions). L'impôt sur le bénéficiaire est de plus de 14 millions supérieur au budget, grâce au plus grand contribuable de la ville et à la bonne santé des entreprises.

## 02.61 Ressources humaines

Avec 746,3 EPT en moyenne annuelle et une masse salariale de 67,8 millions, l'exercice 2014 est en deçà du budget (769,4 EPT), mais compte 30 EPT de plus qu'une année auparavant pour une croissance de la masse salariale de 4,6%.

Le paiement de 18,1 millions effectué en janvier 2014 d'acompte pour la recapitalisation de prévoyance.ne a été comptabilisé dans les charges de personnel. La provision qui avait été constituée en 2012 et 2013 pour faire face à cet engagement a été dissoute. Selon les recommandations de MCH2, une provision de 1,3 million a été constituée pour vacances, heures supplémentaires et litiges (à la charge du compte 02.61.309.20).

La sous-représentation des femmes dans les fonctions d'encadrement (classes 1 à 4) est à nouveau constatée cette année. La faible rotation du personnel dans ces fonctions explique la lenteur avec laquelle s'effectue le rééquilibrage. A noter que la rotation du personnel varie passablement entre les services, elle est par exemple faible à la voirie et relativement élevée à l'éducation (accueil pré- et parascolaire).

Comme communiqué lors de la présentation du budget 2015, les charges de formation continue seront centralisées dans le service des ressources humaines dès 2015. En 2014, elles sont toujours

principalement comptabilisées dans les différents services et totalisent 447'141 francs (387'865 en 2013). L'ensemble du service de la voirie (80 collaborateurs) a poursuivi sa formation en matière de communication interne débutée en 2013.

En matière de gestion des absences pour maladie et accident, nous n'avons pas reçu d'indicateurs statistiques écrits, mais prenons connaissance par le chef de service que ce taux d'absences est estimé à 4,2% dans notre administration, contre un taux se situant entre 2 et 3% dans d'autres collectivités publiques. Evidemment, une comparaison valable devrait prendre en compte la structure d'âge des collaborateurs et collaboratrices et la pénibilité des fonctions. Au vu du niveau élevé du taux d'absence estimé, nous souhaiterions recevoir des indicateurs statistiques fiables et nous réjouissons de savoir que le SRH évalue la mise en place d'outils permettant un meilleur suivi à ce sujet. Sinon, nous saluons le fait que le nombre de dossiers à traiter pour des cas de maladie de longue durée s'est fortement réduit entre 2013 (72 cas) et 2014 (44 cas), même si, malgré ce succès, l'augmentation des prestations pour maladies psychiques n'a pas pu être contenue en 2014.

La participation financière au pont AVS en faveur du personnel communal, dont le CG a accepté le rapport en juin 2013, a bénéficié à 19 personnes, pour un coût total de 346'405 francs en 2014 (compte 02.61.307.05), dans les limites du budget de 400'000 francs.

En outre, en 2014, le SRH a activement participé à diverses « réorganisations ». Parmi elles, le soutien et l'accompagnement du personnel de la police locale (14 personnes) et du personnel des « radars » (5 personnes) transférés à l'Etat, les définitions de postes, structures et recrutement de personnel pour le Service de sécurité urbaine (mise en œuvre dès janvier 2015) et le SIS (besoin additionnel de 6 ambulanciers et 6 pompiers 24/24, soit 22 EPT supplémentaires.).

A noter que le SRH est le premier service à s'atteler à la mise en place d'un SCI requis par la loi. Des premières réflexions ont eu lieu dans ce sens, mais il ne semble pas que des contrôles aient déjà été mis en place.

## **02.81 Service juridique**

Nous apprenons que l'instruction de l'imposant dossier du parking du port s'est clôturée à la fin de l'été 2014.

Le nombre de dossiers ouverts, 346 en 2014, est stable par rapport à 2013 (341). Dans la moyenne des années précédentes, 5 enquêtes

disciplinaires et 3 enquêtes administratives ont été ouvertes en 2014. Sur le plan de la gestion des frais juridiques, il a été décidé de concentrer la comptabilisation de ceux dans les comptes du service juridique (plutôt que de les faire porter par le service concerné), ce qui explique le dépassement par rapport au budget et l'année précédente (compte 02.81.318.01 : 56'357 francs en 2014 contre 25'000 au budget et 29'396 en 2013).

## **04. Action sociale**

### **Remarques d'ordre général**

Pour rappel, l'ancienne direction des affaires sociales a été scindée en 2013 entre le service « Santé » comprenant le centre de santé sexuelle - Planning familial, le centre d'orthophonie et la santé bucco-dentaire, respectivement centres de charges 0.4.21, 04.31 et 04.43 d'une part, dont la direction est sous la responsabilité de Mme Christine Gaillard, et, d'autre part, l'Action sociale comprenant le Guichet Social Régional (GSR), l'Aide sociale et l'agence AVS, respectivement centres de charges 04.02, 04.11, 04.13, dont la direction est sous la responsabilité de M. Fabio Bongiovanni.

Les commissaires constatent que les dépenses d'aide sociale en faveur des citoyens de la Ville de Neuchâtel se montent à 24,5 millions en 2014, stables par rapport à 2013 (également 24,5 millions) même si ce chiffre n'apparaît pas clairement dans les comptes 2013. Cela s'explique par le passage d'un exercice à l'autre à la facture harmonisée qui est adressée par le canton aux communes, suite à l'entrée en vigueur des réformes votées par le Grand Conseil allant dans ce sens.

Ces montants correspondent aux dépenses et aux recettes occasionnées durant l'année pour l'aide sociale de la Ville. Cette somme entre dans le pot commun du canton qui est redistribué aux communes au prorata du nombre d'habitants.

Au vu de la nouvelle clé de répartition entre communes et Etat, la participation effective de la Ville pour l'aide sociale a augmenté.

### **04.02 Guichet social régional (GSR)**

Depuis le 6.1.2014, le GSR est opérationnel (1 porte d'entrée pour toutes les demandes de prestations sociales – aide sociale, bourses, subsides, avances sur pensions alimentaires, mesures d'intégration professionnelle, etc.). Le GSR constitue les dossiers et les transmet aux

différents secteurs prestataires. En 2014, 2'568 requêtes ont été reçues et 1'931 finalisées, soit un taux de 75% (en début d'année 2014, ce taux était d'environ 60%, le retard dans le traitement des dossiers s'est donc réduit).

Les charges de personnel sont en ligne avec le budget (à l'exception évidemment de la charge de recapitalisation de prévoyance.ne qui n'était pas budgétée), mais en nette hausse par rapport à l'année précédente: 1'587'415 francs en 2014 (hors recapitalisation de prévoyance.ne 223'313 francs) contre 1'291'110 francs en 2013.

Les comptes de subventions accordées (04.02.36) totalisent une charge de 15,7 millions 2014, en ligne avec le budget (15,4 millions), mais en forte croissance en comparaison avec 2013 (14,3 millions).

Par rapport au budget, le compte 04.02.361.08 (participation au déficit des mesures d'intégration professionnelle), avec un solde de 1'369'113 francs au 31.12.2014 contre un budget de 1'130'000 francs et le compte 04.02.361.09 (allocations familiales aux personnes sans emploi), avec un solde de 431'168 francs au 31.12.2014 contre un budget de 320'000 francs, sont les causes de ce dépassement.

Par rapport à 2013, hormis les deux comptes mentionnés ci-dessus, les augmentations de charge sont essentiellement le fait de la participation à l'aide sociale, compte 04.02.361.04 avec 13,2 millions en 2014 contre 12,4 millions en 2013.

#### **04.11 Aide sociale**

En 2014, le service est intervenu financièrement dans 1'945 cas et a traité 449 situations nouvelles (contre 1'980 interventions et 554 nouveaux cas en 2013). Le service comptait 26 collaborateurs (19,25 EPT). A noter l'engagement en août 2014 d'un ½ EPT dans le secteur de l'insertion professionnelle.

Cette action semble porter ses fruits, puisque, sur environ 900 placements ISP (insertion socioprofessionnelle) dans le canton, presque 700 sont le fait du service de l'Aide sociale de la Ville de Neuchâtel. Hors effet prévoyance.ne, les charges du service sont maîtrisées tant par rapport au budget que par rapport à 2013.

### 04.13 Agence AVS et AI

L'année 2014 a été très perturbée dans ce service, avec de nombreux mouvements de personnel (départ du responsable, maladie d'une collaboratrice, engagement d'un nouveau responsable, de temporaires, etc.) et l'introduction d'un nouveau système informatique (NIL+) avec, à la clé, l'inaccessibilité de certaines données !

La situation est néanmoins en voie de stabilisation (le personnel est rassuré, il y a moins de retard vis-à-vis des bénéficiaires) et des solutions seront trouvées en 2015, qui permettront à nouveau l'établissement de statistiques fiables.

Malgré ces événements, les frais de fonctionnement sont en ligne avec le budget et l'année précédente (hors effet prévoyance.ne).

## Rapport de la Sous-commission financière II

(Présidence/Chancellerie, Education, Santé, Mobilité)

La sous-commission financière II, composée de MM. Jean-Charles Authier, Philippe Etienne et Antoine de Montmollin (rapporteur) s'est réunie le mercredi 29 avril 2015 en présence de Mme Christine Gaillard, directrice des sections concernées, pour examiner les comptes 2014. Ont également participé à cette séance : pour la présidence, MM. Rémy Voirol, Chancelier et Bertrand Cottier, Vice-chancelier ; pour la Section de la Santé, Mme Catherine Stangl, cheffe du centre de santé sexuelle - planning familial, Mme Marianne Vessaz-Ott, cheffe du centre d'orthophonie et Mme Isabelle Girod, attachée aux personnes âgées ; pour la Section de l'Education, Mme Charlotte Nilsson, cheffe de l'accueil de l'enfance et Mme Alexandra Wilhem-Artho, médecin scolaire au service médical ; pour la section de la Mobilité, M. Pierre-Olivier Aragno, délégué à la mobilité, à l'environnement et à l'Agenda 21 ; pour les 3 Sections Education, Santé et Mobilité, M. Pierre Geissbühler, administrateur.

*Ce rapport suit l'ancienne structure administrative dans laquelle le budget 2014 avait été établi, malgré les désagréments que cela implique.*

## 01. Autorités politiques

### Remarques générales

Les charges du personnel sont augmentées par la recapitalisation de prévoyance.ne qui n'était pas prévue dans le budget 2014. Les comptes XX.XX. 304.01 chiffrent systématiquement cette différence qui s'élève globalement à 635'306 francs.

#### 01.01 Conseil général

La sous-commission préavise favorablement le classement des motions et postulats suivants :

- Motion 288 « Un permis contre un abonnement »
- Motion 302 « Un abonnement TN à un tarif préférentiel pour les écoliers domiciliés sur le territoire communal »
- Postulat 152 ter « Mesures concernant la formation »

#### 01.02 Conseil communal

##### 01.02.319.09 Participation Fête Vendanges

Les 50'236 francs de charges supplémentaires de ce compte proviennent de la facturation par transN des frais supplémentaires que la Fête des Vendanges leur occasionne.

##### 01.02.319.83 Partic. Salon – Expo. Du Port

L'absence de charges sur ce compte est due à la décision de la Ville d'organiser un stand tous les deux ans lors de l'exposition du port et non pas chaque année.

##### 01.02.365.99 Autres subventions

Ce compte, qui présente un excédent de charges de 145'875 francs par rapport au budget, regroupe différents montants qui ne sont pas gérés uniquement par la chancellerie. Le détail des dépenses liées à ce compte est le suivant :

**Gestion par Chancellerie****Subventions traditionnelles Chancellerie :**

- Budget 14'500 francs
- Dépenses effectives 12'000 francs

**Tour de Romandie :**

- Budget : 130'000 francs
- Dépenses effectives : 110'190 francs

**Article 166 RG 14.8.2013 pour financement de l'étape :**

- Budget : 60'000 francs
- Dépenses effectives : 64'800 francs (y compris TVA)

**Article 166 RG 18.12.2013 pour la présence de la Ville dans la caravane du Tour :**

- Budget : 10'000 francs
- Dépenses effectives : 17'645 francs

**Divers Chancellerie, 1er mars, 1er août :**

- Budget : 0 francs
- Dépenses effectives supplémentaires : 23'522 francs

Total des dépenses par la chancellerie : 228'157 francs

**Gestion par la Direction de la culture**

Ce compte a surtout servi à payer des prestations fournies aux organisateurs d'importantes manifestations culturelles par transN, Viteos, Voirie, Police, etc., et des entreprises tierces. Il s'agit de contributions à des frais de manifestations et non pas de subventions culturelles.

**Soutien à la vie associative :** Budget : 100'000 francs

**Article 166 RG :** 50'000 francs

(100000 francs pour 2 ans 2014 et 2015 Théâtre du Passage)

**Article 166 RG :** 5'000 francs Festi'Neuch

Total des dépenses par la direction de la culture : 154'815 francs

**Divers**

Dépenses effectives : 7'402 francs

**Dépenses globales : 390'374 francs**

Ce compte figurait antérieurement sous la rubrique no 01.02.319.08 « Frais de manifestations ».

01.02.436.09 Indem. et Remb. CC

Le delta positif de ce compte provient des indemnités versées notamment par Viteos au Conseil Communal pour les prestations des administrateurs. Ces montants sont prévisibles mais variables, ils ne sont pas budgétés.

## 04. Santé (Action sociale)

### Remarques générales

#### 04.02 Guichet social - Administration

04.02.317.03 Accueil personnes âgées

L'accueil des personnes âgées comptablement dans la rubrique du guichet social en sera sorti pour les comptes 2015. Service en réorganisation suite à l'engagement d'une nouvelle responsable fin 2014.

#### 04.21 Planning familial (Centre de santé sexuelle)

Les commissaires relèvent que seuls 40% des consultants du planning familial habitent la Ville de Neuchâtel. Notre commune assure donc avec ce service une charge de centre, même si la moitié de son budget est pris en charge par le canton. Les charges de centre sont nombreuses et mériteraient de faire l'objet d'un inventaire complet.

#### 04.31 Centre d'orthophonie

04.31.301.01 Traitements personnel admin.

Le salaire de la secrétaire (70%) a été comptabilisé sous 04.31.302.41 – Traitements orthophonistes.

04.31.434.97 Prestations orthophonie

Baisse des recettes consécutive à la baisse du nombre de traitements demandée par la commune de Milvignes. (0.65 EPT non repourvu suite à un départ en retraite).

## 09. Education

### Remarques générales

L'amélioration (que l'on peut constater dans l'évolution des coûts et du nombre de places disponibles) de l'efficacité de l'accueil a pu être réalisée grâce à un travail sur trois axes :

- Un système unifié des admissions, assorti d'un contrôle rigoureux, a été développé, permettant une maîtrise optimale des places, et partant, des taux d'occupation ;
- Un contrôle systématique des revenus et du taux de travail des parents voulant placer leur enfant est désormais réalisé ;
- Une analyse et redéfinition des fonctions éducatives a été entreprise. Des titulaires d'un CFC socio-éducatif ont intégrés dans les équipes, ce qui tend à faire diminuer la masse salariale globale.

Les variations d'excédents de coûts entre les crèches peuvent être expliquées par le personnel en place dans celles-ci. La crèche du centre-ville compte par exemple un nombre importants de collaborateurs expérimentés et fidèles, ce qui engendre des charges salariales plus élevées. A noter que les apprentis ne peuvent légalement pas être pris en compte pour remplir le taux d'encadrement obligatoire.

### 09.09 Accueil écoliers

#### 09.09.313.13 Alimentation

Delta positif de 97'237 francs par rapport au budget dû d'une part à une gestion plus attentive des dépenses et d'autre part à la difficulté d'établir un budget précis à cause de l'évolution des places. Exemple : le Mikado a augmenté ses places en août 2014 seulement alors que la charge a été budgétée en 2013 en prenant en compte l'année 2014 au complet.

#### 09.09.433.01 Contributions des parents

Diminution du montant de ce compte due à une augmentation de la prise en charge par la Ville.

#### 09.09.301.01 Traitements

L'augmentation du nombre de places d'accueil (acceptée dans le budget) explique le delta des charges de personnel par rapport aux comptes 2013.

## 09.10 Contributions aux crèches

### 09.10.352.01 APE adm. à l'ext. pre

L'augmentation de 190'854 francs par rapport au budget est due à une augmentation du nombre d'enfants résidant en Ville de Neuchâtel et placés dans les structures à l'extérieur. Ces variations sont difficilement maîtrisables.

## 09.42 Service médical

### 09.42.436.14 Remb. de traitements état

Diminution des remboursements de l'Etat suite à la résiliation de la convention Ville-Canton pour l'audiométrie. Une nouvelle convention entre la Ville et les communes intéressées a été signée. La première facturation se fera à partir d'août 2015, une baisse d'environ 1/3 est attendue suite au désistement de certaines communes.

# 14. Mobilité

## Remarques générales

### 14.02 Mobilité

Afin de mieux comprendre le « pot commun » des transports, M. Olivier Baud, chef du service cantonal des transports, nous a livré les informations suivantes sur son fonctionnement :

Concernant le **trafic régional**, les charges sont réparties comme suit :

- 51 % pour la Confédération
- 49% pour le Cantons et les communes

Répartition des 49% :

- 46% pour le Canton
- 54 % pour le « pot commun »

Concernant le **trafic urbain**, les charges reviennent entièrement au pot commun. Celui-ci est alimenté de manière paritaire par le Canton et les communes. La participation de chaque commune est calculée en fonction des critères suivants :

- Nombres d'habitants (25%)
- Qualité de la desserte (75%)

La Ville de Neuchâtel participe à la part des communes à hauteur de 34.7%, notamment en raison de sa bonne desserte en transports publics.

La société simple « Onde Verte » fonctionne uniquement comme communauté tarifaire. Son organe décisionnel est formé des représentants des organismes suivants :

- CFF
- BLS
- TransN
- Car Postal
- Chemins de fer du Jura

Une augmentation de ce poste est attendue pour les années prochaines (FAIF, horaire 2016, etc.).

#### **14.04 Développement durable**

##### 14.04.318.25 Neuchatel Roule

L'augmentation des charges de 84'966 francs par rapport au budget est due au développement de l'offre de « NeuchatelRoule ». Cette augmentation des charges est compensée par une augmentation des recettes (compte 14.04.439.25).

## Rapport de la Sous-commission financière III

(Urbanisme, Economie et Environnement)

La sous-commission financière III, composée de MM. Jérôme Bueche, Yvan Gallo et Dimitri Paratte (rapporteur) s'est réunie le 5 mai 2015 en présence de M. Olivier Arni, directeur des services concernés, pour examiner les comptes 2014.

Ont également participé à cette séance MM. Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal ; Fabien Coquillat, architecte communal adjoint ; Pascal Solioz, chef du Service des bâtiments et du logement ; Jean-Michel Ischer, gérant des immeubles ; Christian Trachsel, délégué à l'énergie ; Marianne Thomann, chargée de projet à la direction de l'Urbanisme, de l'Economie et de l'Environnement ; Marco Paolini, chef du Service de l'économie ; Jean-Marc Boerlin, délégué au Centre-ville ; Mme Nadia Ieronimo, déléguée aux affaires foncières ; Jan Boni, ingénieur forestier ; Nicolas Dordor, responsable des Caves ; Pierre-Olivier Aragno, délégué à l'Environnement.

### 02.51 Economie

#### Remarques générales

2014 est l'année de la stabilisation pour le Service de l'économie, avec le poste du délégué au Centre-ville pérennisé et la subvention à l'association issue d'une fusion NeuchâtelCentre de 100'000 francs attribuée jusqu'en 2019.

Les statistiques du logement (rattaché techniquement au Service de l'Économie) indiquent une pénurie mais avec une légère détente de l'offre.

#### 02.51 Economie

##### 02.51.30 Charges de personnel (p. 138 RGCC)

Les charges de personnels principalement le traitement du délégué au Centre-ville (100 %) et dans une moindre mesure par le chef du Service de l'Économie (35 %) ainsi qu'un poste de 10 % au secrétariat sont conformes au budget excepté les effets de la recapitalisation de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne).

02.51.318.02 Mandats et études (p.138 RGCC)

Ce point est principalement constitué par les activités organisées ou coordonnées par le délégué au Centre-ville pour la mise en valeur du centre-ville, notamment les animations ainsi que les décorations durant les Fêtes ou celles du Nouvel An Chinois, le spectacle lumière de Supermafia sur les façades de l'Hôtel de Ville et l'inauguration de Fontaines.

02.51.317.02 Frais de réception (p.138 et 524 RGCC)

Principalement le cocktail des entreprises de la Ville de Neuchâtel.

02.51.366.21 Promotion économique (p. 138 et 524 RCC)

La Ville de Neuchâtel a soutenu l'Association for an International School Neuchâtel dans ses recherches de locaux ainsi que par une participation aux travaux de rénovation-rafraichissement du bâtiment de St-Hélène (propriété de la Ville), afin d'améliorer les conditions cadres des migrant(e)s avec enfants souhaitant s'installer durablement à Neuchâtel.

Les locaux du bâtiment de St-Hélène ont été occupés par la HEG puis par l'École St-George qui est partie. Le bail en faveur de l'Association for an International School Neuchâtel porte jusqu'au 31 juillet 2024 et il peut ensuite être reconduit tacitement de 5 ans en 5 ans. Vu l'important investissement initial consenti par le locataire, le loyer prévoit un rendement faible, qui couvrent les frais communaux (dont l'amortissement et les frais financiers), tout en permettant la viabilité de cette école constituée dès 2014 par l'École méthode Montessori (primaire) et l'École Moderne (secondaire). L'investissement de la Ville pour rendre adéquats les locaux, par des aménagements internes s'est élevé à un montant de 130'000 francs.

Le Conseil communal insiste sur le fait que la Ville ne soutient non pas une école privée pour la formation mais une mesure de promotion économique qui renforce l'attractivité de la région.

Depuis 2013, le Salon de l'Immobilier de la Chambre Immobilière Neuchâteloise a touché une subvention de 5'000 francs selon les prérogatives du Conseil communal.

02.51.361.01 Neuchâtel un cœur en Ville (p.138 RGCC)

Subvention accordée à NeuchâtelCentre jusqu'en 2019. La rubrique comptable est à renommer.

## 06. Urbanisme

### Remarques générales

Certains prélèvements aux réserves budgétés (entretien du patrimoine) n'ont pas été effectués en 2014, ce qui provoque une différence au produit de 2'400'000 francs (cf p. 45 du rapport du Conseil communal).

Les amortissements sont en baisse du fait que les investissements ont été moindres que ceux planifiés et en raison de la baisse des charges financières. Le respect du plan d'investissement à l'échelle de la législature est difficile et le Conseil communal évoque une réflexion sur un mode de planification différent, soit l'établissement d'une planification roulante des investissements.

Les intérêts passifs diminuent partout (intérêts hypothécaires bas). Plusieurs amortissements extraordinaires ont pu être effectués diminuant d'autant leur coût. Les charges de personnel augmentent pour la recapitalisation de prévoyance.ne.

A l'échelle de la section, le total des *Biens services et marchandises* passe de 4'800'000 (C2013) à 7'800'000 (C2014) à cause de l'entretien des bâtiments qui passe d'investissement en coût de fonctionnement (p. 224 RCC). Ce changement d'organisation comptable augmente les charges de fonctionnement mais diminue les investissements puisque les entretiens lourds étaient jusqu'à maintenant considérés comme des investissements et que ce sont désormais des charges intégrées comptablement à chaque bâtiment.

### Investissements de la section 06. Urbanisme

Au total les investissements en 2014 se sont élevés à 3'100'000 francs, inférieurs de 4'250'000 francs par rapport au B2014 notamment à cause du report sur 2015 des travaux SecoPo et de l'Hôtel de Ville. 2015 est l'année qui est sensée être la plus chargée au niveau des investissements avec des crédits d'investissement pour le projet Ring-Jeunes-Rives-Port-Piaget, et Monruz-Sud (Gouttes d'Or).

Assainissement énergétique des bâtiments sis à la rue de l'Orée 58 à 62 et 64 à 68 pour 2'150'000 francs en 2014 sur un total de 7'400'000.

Etape 1 de l'expertise du patrimoine immobilier communal (EPIC), de l'état sanitaire, sécuritaire, technique, énergétique et physique par un consortium de bureaux techniques de 39 bâtiments/objets du patrimoine.

85'000 francs dépensés en 2014 sur un crédit total de 990'000 francs. EPIC devrait durer jusqu'en juin 2016 (p. 238 et 566 RCC).

Les investissements planifiés à hauteur de 1'120'000 francs pour les aménagements autour du projet Draizes-Bourgogne n'ont pas encore été dépensés. Le promoteur privé n'a pas encore commencé la construction de ses immeubles. (p. 247 et 567 RGCC).

Le Service des bâtiments et du logement assure la direction des travaux ou la représentation du maître d'ouvrage pour d'autres investissements bâtis dans les autres sections. L'étape 1 de l'entretien de la Collégiale s'est terminée dans l'enveloppe impartie.

Les premiers travaux et études pour la rénovation du MEN en étape 1 ont été réalisés pour 340'000 francs sur un total à terme de 5'800'000 francs. La rénovation de l'école du Crêt-du-Chêne s'est aussi terminée dans les temps et l'enveloppe impartie (p. 237-238 et 566-567 RCGG).

### **06.11 Immeubles locatifs du patrimoine financier**

Les immeubles locatifs du patrimoine financier rapportent 385'000 francs supplémentaires et produisent un excédent de revenu de 110'000 francs (p.254 RGCC) Voir aussi point 06.54 Gérance des bâtiments.

#### **06.11.314.20 Entretiens lourds (p. 234, 254 et 534 RGCC)**

Les entretiens lourds effectués sur les immeubles locatifs de la Ville se sont élevés à 1'070'000. Les divers travaux courants s'élèvent dans cette rubrique à 690'000 et constituent ainsi la principale dépense.

#### **06.11.461.00 Subventions (p. 240, 254 et 534)**

Subventions acquises bien inférieures au budget lié à la suppression des subventions cantonales et ou fédérales aux bâtiments Pierre-à-Bot 30 et 32 et St-Nicolas 22.

### **06.20 Immeubles d'utilité mixte**

Le léger excédent de revenu de 75'000 francs sur ce groupe de 16 bâtiments du patrimoine financier affecté des activités socioculturelles ou culturelles reconnues est dû à une baisse des amortissements. Le taux d'entretien –minimum– de ces bâtiments durant l'année 2014 devra être amélioré au cours des prochaines années (p.241 et 254-255 RGCC).

## **06.21 Immeubles locatifs du patrimoine administratif**

Revenu et charges en diminution au vue du transfert de plusieurs bâtiments au patrimoine mixte ou financier (Casino de la Rotonde par exemple).

## **06.31 Bâtiments administratifs** (p. 234, 254 et 534 RGCC)

### 06.31.427.00 Loyer (p. 256 RGCC)

Les loyers perçus sont les locaux à Heidi.com dans l'ancienne caserne des SIS. Historiquement, ce bâtiment a toujours été dans le groupe 31.

### 06.31.314.20 Entretien lourd

Une incohérence est relevée au sujet des montants entre les p. 235 RGCC et 256. A ce sujet, un erratum est produit.

Les rubriques 06.32 à 06.46 rapportent les charges et revenus des bâtiments du patrimoine administratif mais sont présentés dans la rubrique 06.21 au vue de leur nature. Aucune différence substantielle par rapport au B2014 n'a été identifiée. Les amortissements constituent en général le principal poste de charge en l'absence de nouveaux investissements.

## **06.33 Bassin de natation de la Coudre**

Les charges sont nettement moins élevées que prévues à hauteur de 80'000 francs (p. 266, 257-258 et 236 RGCC).

## **06.36 WC publics et édicules**

Sous 06.36.427.02, pour un montant de 140'337 francs. Ils proviennent principalement des kiosques (place Pury, Bas du Mail, Place du Port, ...)

## **06.39 Écoles**

L'excédent de charges dû aux accords défavorables à la Ville avec l'éoren est désormais renégocié et disparaîtra dès l'année 2015.

## **06.52 Direction et services administratif**

### 02.52.318.02 Mandats et études

Montant de 95'000 francs d'étude, dans le cadre du développement urbanistique et économique du centre-ville pour la poursuite de l'étude de plusieurs projets distincts et différents, à savoir : la réalisation d'un grand magasin sur la place Alexis-Marie Piaget, l'évolution de la place du Port et du port (p. 47 du rapport de gestion, mandataires principaux Paysagegestion, Christe & Gygax et Wüest & Partner).

Pour information, le montant prévu initialement au budget de 205'000 francs a été principalement affecté à des études et mandats concernant la planification urbanistique et territoriale, la plate-forme d'urbanisme durable des trois villes coordonnées par ecoparc, la valorisation du processus de déconstruction de la Maladière et l'avant-projet pour le réaménagement de la RC5 Monruz-Saint-Blaise.

## **06.53 Service des bâtiments**

Le budget alloué pour l'entretien lourd des immeubles locatifs du patrimoine financier est de 1'075'000 francs pour une valeur totale estimée d'environ 100'000'000 francs. Pour cet exercice, c'est la somme de 100'000 francs qui n'a pas été dépensée (p. 235 RCC - Erratum). Le service pourrait opérer plus d'entretien et d'investissement si ses ressources en personnel étaient plus élevées. C'est l'actuel facteur limitant.

En considérant les pages 237 à 239, ce sont 50% des projets (OIBT, Cadolles, EPIC, Beauregard, Collégiale, MEN et Crêt-du-Chêne qui sont suivis par des mandataires, pour un montant budgété de 42'025'705 francs contre 10'588'000 francs pour des projets pilotés à l'interne.

## **06.54 Gérance des bâtiments**

Pas d'observations particulières quant aux charges et revenus conforme au B2014 et aux C2013 au-delà de la recapitalisation de prévoyance.ne.

Rendement de 0,17 % avec un excédent de revenu de 110'000 francs en diminution par rapport à 2013 à cause de l'apparition de l'entretien lourd dans les charges de fonctionnement. Actuellement l'objectif est l'équilibre des comptes et après le rattrapage d'entretiens lourds différés par le passé, l'objectif de rentabilité est fixé à 4 % (p. 239-242).

Les arriérés sont à un niveau historiquement bas à hauteur de 0,45 % des 11 millions de loyers encaissés annuellement, principalement concernant des baux commerciaux. En baisse depuis 2009 où on était à 700'000 francs contre 50'000 francs à fin 2014. Le recouvrement est traité à l'interne uniquement.

### **06.55 Délégué à l'énergie**

Le fonds photovoltaïque est un franc succès avec une demande 12 fois supérieure à 2013 en termes de surface installée. En 2014, 60 installations ont été réalisées avec le soutien de la Ville pour une surface de 3'700m<sup>2</sup> pour une puissance de 600kW.

#### 02.55.318.02 Mandats et études

Le dépassement de 192'000 francs est à mettre sur le compte de décision du Conseil communal (art. 166) à participer à une étude sur le stockage d'électricité pour 100'000 francs. Parallèlement la décision du Conseil général de financement à hauteur de 90'000 francs la façade photovoltaïque du CSEM se reporte sur cette ligne.

### **06.56 Permis de construire**

Le service des permis de construire a un résultat stable malgré la recapitalisation de prévoyance.ne, principalement à cause d'un poste d'inspecteur des chantiers pas encore repourvu. Les revenus sont en légère baisse suite à une diminution des émoluments de plans (procédures bloquées par des oppositions). Le nombre de dossiers traités est constant, mais la surcharge liée à la gestion des oppositions persiste, même avec un poste d'architecte repourvu. Généralement voir p. 244-245, 267-268 et 540 RGCC).

Seuls 29 logements supplémentaires sont recensés par le Service en 2014, c'est particulièrement peu. A contrario, une augmentation du taux de logements vacants est constatée, conséquence de la mise sur le marché de nombreux logements l'année précédente (voir aussi la rubrique Économie 02.51).

Les permis de construire de Peseux et Corcelles-Cormondrèche et La Tène sont partiellement traités avec l'aide rémunérée du Service.

## **06.57 Aménagement urbain**

### 02.52.318.02 Mandats et études

Plusieurs articles 166 (p. 47 RCC), pour une imprimante grand format, de nouveaux bancs dans la zone piétonne du Centre-ville, ainsi qu'une étude concernant le secteur de la Grande Rochette à l'avenue de la Gare.

Mandat d'étude pour le processus participatif « Centre et Rives », l'exposition de présentation ainsi que la restitution 135'000 francs.

Après discussion, la sous-commission considère qu'il ne s'agit pas d'une addition de différentes dépenses ponctuelles pour un même projet (avec les 95'000 francs pour le mandat d'étude pour le développement de projets économiques et urbanistiques concernant les rives et le centre-ville 06.52.318.02), mais des études complémentaires autour d'un même thème plus général et qui ne contrevient ainsi pas à l'art. 166 RGVN.

Une liste de l'ensemble des dépenses liées aux projets de réaménagement des Jeunes-Rives, de la place du Port-Alexis-Piaget et Ring a été faite pour la commission ports et rives en 2014. La sous-commission financière souhaite qu'il soit aussi présenté à la commission financière.

Une étude vision nocturne pour un montant de 40'000 francs a été réalisée comme investissement. Une première étape de mise en œuvre du Plan Lumière avec un rapport sera présenté en 2015 (p. 49 et 566 rapport de gestion).

## **09. Environnement**

### **03.11 Forêts**

Les revenus de la vente de bois sont stables. Le volume de bois exploité est supérieur aux années précédentes. Sur une décennie, la moyenne de bois exploitable est cependant respectée, en conformité avec une gestion durable de la forêt. Par ailleurs, des forêts ordinairement peu rentables ont été entretenues du fait d'une demande plutôt favorable.

Un excédent de charge supérieur au B2014 de 250'000 francs pour un total de 1'380'000 francs (p. 141 RGCC). Ce surcoût est provoqué par une tempête où 200m<sup>3</sup> de bois ont dû être récoltés dans l'urgence avec engagement d'entreprises externes, la réfection de chemins forestiers à

Chaumont (p. 46 RGCC), la recapitalisation de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne), l'engagement d'un stagiaire et des achats non-budgétisés.

Les stages mentionnés au rapport de gestion ne durent jamais plus d'une semaine d'essai pour « tester » les candidats à l'apprentissage. Certains stages sont aussi effectués dans le cadre des formations de gardes forestiers (Ecole supérieure de Lyss, stage de 6 mois) ou d'ingénieurs forestiers (stage pré-HES d'une durée d'un an ou stage pratique de 6 mois en cours de formation HES ou EPF).

### **03.21 Domaines**

Un prélèvement important à la réserve d'entretien du patrimoine de 360'000 francs (03.21.482.14) n'a pas été effectué ce qui explique la différence par rapport au B2014 (p. 45 RGCC). L'entretien est en effet effectué désormais sur les charges courantes. Sinon les recettes sont en légère hausse avec une augmentation de 100'000 francs aux revenus locatifs des Domaines.

#### **03.21.319.51 Autres dépenses**

Dans les 10 ans dès l'entrée en vigueur de la modification du plan d'aménagement communal de Neuchâtel, affectant le site de la Cernia en zone d'extraction en 2007, (introduction de 1556 m<sup>2</sup> en zone d'extraction), la commune propriétaire du terrain doit payer une taxe de plus-value de 20% liée au zonage, conformément aux art. 34 et 35 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT). Cette taxe s'est élevée à CHF 129'000.

En contrepartie, le Service des domaines touche annuellement une rente superficielle de CHF 8'272,50 ainsi qu'une rente annuelle variable pour les surfaces exploitées de 0,75cts/m<sup>2</sup> (soit 27'803 m<sup>2</sup> en 2014 = 20'852,25 francs) et pour les m<sup>3</sup> extraits de 2,20 frs/m<sup>3</sup>.

### **03.31 Vignes**

Cette rubrique va disparaître dans les prochains comptes, elle est intégrée à la rubrique 03.32.

### **03.32 Caves de la Ville**

Le résultat 2014 est bon avec un excédent de 100'000 francs par la prise de valeur du stock principalement. Il s'agit plutôt d'un équilibre. En regard des mesures prises, les perspectives sont positives pour l'année

2015 qui fait également l'objet d'un appel d'offres au sujet du contrat de tâcheronnage, l'actuel se terminant en octobre 2015. Au niveau du personnel, on passe de 3,8 EPT en 2013 à 2,45 EPT en 2015 grâce à une nouvelle organisation des Caves.

Reste à clarifier la question des tâches secondaires, liées aux réceptions et à la participation à des manifestations. Cela demande du temps et actuellement, les charges induites ne sont pas couvertes par des recettes équivalentes.

Les prix ont été augmentés en 2014 d'environ CHF 1 en moyenne. La sous-commission financière salue le démarchage actif auprès des tenanciers d'établissement publics loués par la Ville afin qu'ils proposent à leurs clientèles les vins des Caves de la Ville.

### 03.32.436.11 Indemnités grêles

L'assurance grêle couvre la perte de vente (manque à gagner) ventilée sur 2014 (perte du raisin) et 2015 (dégâts aux ceps). Ceci explique la différence de revenu par rapport au B2014.

### **Délégué à l'environnement**

En 2014, le poste de délégué à l'environnement est encore comptabilisé dans la rubrique 14, mobilité. Dans le cadre du budget 2015, il a été comptabilisé dans une rubrique à part (délégué à l'environnement) dans la section de l'environnement.

Précisons que depuis juin 2013, le développement durable fait partie de la section mobilité.

Dans le cadre des travaux de rénovation du CPLN, un terrain pollué a été découvert sur le site en reconstruction (voir rapport sur le dés-enchevêtrement 2007 ou 2008). Ce site a été longtemps affecté à l'exploitation de l'ancienne usine à gaz de la Ville. Il est fortement pollué et a nécessité un assainissement complet.

Le coût total et la clef de répartition de ceux-ci (basée sur une analyse des responsabilités entre Etat et Ville) n'étant pas encore officiellement déterminés, il a été provisionné pour l'instant 1'800'000 francs aux C2014. Ceci fera l'objet d'une décision du Service cantonal de l'environnement. Par conséquent, le Conseil général ne peut pas se prononcer sur la conséquence financière liée à la dépollution du terrain. 7'000m<sup>3</sup> ont été excavés à cause de traces importantes de produits polluants.

## Rapport de la Sous-commission financière IV

(Sécurité, Infrastructures et Energies,  
Développement de l'agglomération)

La sous-commission financière IV, composée de Mme Amélie Blohm Gueissaz et de MM. Jonathan Gretillat (rapporteur) et Michel Favez, s'est réunie le 30 avril pour l'examen des comptes 2014, en présence de M. Pascal Sandoz, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : Mme Montserrat Canete, responsable du Cimetière, MM. Bertrand Cottier, chef du SECOPO (Etat civil et Contrôle des habitants), Pierre Hobi, chef du Service de la sécurité urbaine, Jean-Pierre Habegger, responsable administratif du Service de la sécurité urbaine, Frédéric Mühlheim, commandant du SPS, Eric Leuba, adjoint du commandant, Antoine Benacloche, ingénieur communal, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades.

### 05. Infrastructures et Energies

#### Remarques générales

On peut relever une amélioration d'un point de vue financier des comptes des sections de la direction des Infrastructures et Energies par rapport aux années précédentes, si l'on fait abstraction de la recapitalisation de [prévoyance.ne](#).

Comme on y reviendra, les commissaires regrettent qu'une rubrique spéciale comportant l'ensemble des coûts extraordinaires liés à la recapitalisation de [prévoyance.ne](#) n'ait pas été créée, en lieu et place d'une répartition « diluée » d'une telle charge sur l'ensemble des sections de l'administration communale. Cette manière de faire aurait été comptablement admissible et aurait permis une comparaison plus fidèle à la réalité avec les comptes précédents et futurs.

S'agissant de la section « Station d'épuration des eaux et réseau », il y a lieu de relever qu'un important retard a été pris dans les travaux validés et planifiés pour la STEP, suite à un recours entrepris contre la décision excluant un soumissionnaire et adjugeant le marché public relatif à un projet de remplacement des couplages chaleur-force et module de cogénération, pour un montant de 613'567 francs (les détails sont expliqués dans l'arrêt rendu par le Tribunal fédéral 2C\_1078/2014 du 9 février 2015).

Les conséquences de la procédure de recours précitée ne se font pas uniquement sentir d'un point de vue du calendrier, mais sont également d'ordre financier, en lien avec la production d'énergie : les surcoûts d'exploitation et l'absence de recettes résultant de l'impossibilité de procéder au remplacement des infrastructures susmentionnées peuvent être estimés à terme à un montant s'échelonnant entre 30'000 et 50'000 francs par mois.

La sous-commission relève également un dépassement de crédit à hauteur de 180'000 francs par rapport au programme d'entretien du domaine public validé en 2014. Ce dépassement est dû à une adaptation des investissements planifiés, avec la prise en charge du coût total de la réfection de l'esplanade ouest de la gare, alors que l'on prévoyait d'imputer une partie des dépenses (100'000 francs) sur 2015. Par ailleurs, il est aussi provoqué par une adaptation des normes légales applicables en termes de traitement des matériaux recyclables des chaussées qui entre dans le champ d'application de l'article 161 du Règlement général. Une information plus détaillée sera donnée par le Conseil communal à la Commission financière sur cet objet.

Il y a lieu enfin de relever que grâce à la vigilance d'une commissaire, une erreur comptable de l'ordre de 360'000 francs dans la section 05.64 « Déchets ménages » a été relevée, comme on y reviendra de manière détaillée ci-après. Même si l'erreur est simplement liée à une omission des calculs finalisés liés aux imputations internes et aux décomptes TVA, cela représente un impact non négligeable sur le résultat des comptes de la Ville : le bénéfice se trouve en effet réduit de près de 360'000 francs.

### **05.31 Station d'épuration des eaux et réseau**

#### **05.31.318.40 Evac. + Incinération des boues**

Augmentation d'environ 215'000 francs de charges liée aux travaux en cours sur les digesteurs pour la reprise en masse des boues et de leur traitement.

#### **05.31.481.01- 05.31.481.04**

Liquidation de la réserve (B218.13) de 595'000 francs et attribution à l'avance (A180.03) de 42'000 francs. Augmentation dès le 01.01.2015 de la taxe d'épuration à cause des nouveaux importants équipements de traitement des micropolluants qui devront être réalisés ces prochaines années, conformément à la législation fédérale : les investissements attendus s'élèveront à plusieurs millions de francs.

S'agissant du crédit ouvert par le Conseil communal selon l'art. 166 pour le renouvellement du système de brassage d'origine du digesteur 1, on renvoie au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général n° 14-019.

### **05.63 Voirie**

S'agissant du crédit ouvert par le Conseil communal selon l'art. 166 pour la mise en conformité des tableaux de comptage dans les locaux de la Société de Navigation, la prise en charge du montant de 20'000 francs par la section voirie et non pas par la taxe sur les ports est due au fait qu'il ne revient pas aux privés d'assumer les coûts d'une infrastructure publique.

#### 05.63.301.07 Indemnités journalières

Indemnités journalières payées en cas d'absence pour cause de maladie (jamais planifiées au budget).

#### 05.63.314.06 Travaux de tiers

Augmentation des travaux de tiers liée principalement aux articles 166 débloqués par le Conseil communal, ainsi qu'à la rénovation du mur de soutènement du collège du Mail.

#### 05.63.435.02 Ventes travaux d'atelier

Budget des produits issus de la vente des travaux d'atelier un peu surévalués par rapport aux résultats des comptes.

### **05.64 Déchets ménages**

La sous-commission a constaté une erreur comptable dans la rubrique 05.64.481.04 (attribution à l'avance à la réserve) : au lieu des 840'000 francs inscrits à cette rubrique, le montant est en réalité de 480'000 francs. L'erreur commise par le service des infrastructures et le service des finances est due à la non prise en compte de l'ensemble des calculs des imputations internes entre déchets entreprises et déchets ménages et des décomptes TVA lors du bouclage comptable. En raison de cette erreur dans la fixation du montant de l'attribution à la réserve, la part correspondant à la couverture par l'impôt n'a pas été adaptée à la réalité comptable.

Cela implique que la section des « déchets ménages » a vu son déficit couvert par une trop importante part provenant de la taxe sur les ménages et une trop faible part couverte par l'impôt général. Il résulte de ce qui précède qu'un montant de 360'000 francs aurait dû être pris en charge par le compte de fonctionnement, ce qui devrait porter l'excédant de charges de la section « déchets ménages » à un montant de 1'379'392 au lieu de 1'019'392 francs.

Dans un premier temps, le service des finances, après une consultation du service des communes, a proposé de corriger cette erreur par un prélèvement exceptionnel à la fortune en 2015, afin de ne pas fausser le résultat des comptes.

Les commissaires ont manifesté leur scepticisme quant à cette manière de procéder. En effet, l'erreur comptable en question implique une péjoration de l'ordre de 360'000 francs du bénéfice résultant des comptes. Or le bénéfice doit correspondre à la réalité. Par ailleurs, il n'est pas judicieux de reporter à futur les effets de l'erreur comptable constatée en 2014, sans connaître préalablement les effets sur la fixation de la taxe de base sur les déchets. Les commissaires s'en sont remis à l'appréciation de la Commission financière.

Sur proposition du Conseil communal, les comptes seront amendés en conséquence.

Indépendamment de ce qui précède, les commissaires regrettent que, même si c'est comptablement juste, la recapitalisation de prévoyance.ne ait été répercutée sur la section « déchets ménages », alors que cela impliquera vraisemblablement une augmentation de la taxe de base pour compenser le déficit qui en résulte... alors qu'une remarque avait été émise par un commissaire à ce propos lors de la séance de sous-commission du budget 2015.

#### 05.64.434.59 Rétrocession Vadec

La rétrocession Vadec (155 francs/tonne) est toujours liée au tonnage par commune et a été revue à la baisse afin d'être ajustée aux besoins du fonds de roulement de Vadec, conformément à une décision de la commission cantonale de gestion des déchets. Budgété à 1 million de francs en 2012, ce montant est en baisse depuis, ce qui affecte les comptes déchets ménages.

#### 05.64.380.01 Amortissement avance taxe

Début de l'amortissement (20%) du déficit fossile, en plus de l'amortissement habituel de l'avance sur la taxe.

## **05.65      Parcs et promenades**

### 05.65.381.09      Fonds compensation plantation arbres

Le fonds de compensation de plantation d'arbres (B280.55) s'élève à 800'000 francs (pour rappel, 450'000 francs issus des arbres abattus à l'occasion d'Expo02 et qui n'ont pas été replantés). Il faut relever que planter un nouvel arbre dans le milieu urbain représente un coût d'environ 15'000 francs. La réserve a vocation à être utilisée pour les différents aménagements publics planifiés à Serrières, pour le projet Ring ainsi que pour la plantation d'arbres à l'occasion du réaménagement de l'avenue du Vignoble.

## **05.66      Direction et bureau technique**

### 05.66.311.01      Achat mobilier, machine

Achat de 5 chaises (!), crédit du Conseil communal ouvert en application de l'art. 166. Les commissaires relèvent leur étonnement et leur perplexité qu'il soit recouru à une décision du collège exécutif dans son entier pour une acquisition aussi négligeable.

## **05.67      Déchets entreprises**

### 05.67.314.06      Travaux de tiers

Le budget des travaux de tiers n'a pas été utilisé car la prestation a directement été honorée par le client privé (voir commentaire p. 533).

### 05.67.380.01      Amortissement avance taxe

Un montant de 68'000 francs pour la première tranche du déficit fossile a été amorti.

# **07. Police**

## **Remarques générales**

Il y a lieu de relever trois éléments majeurs relatifs à l'année 2014 au sein de la direction de la Police.

- 1) Travail sur la jeunesse : il y a lieu de relever les mesures liées aux achats-tests sur l'alcool (réduits de 59% à 37% !), la formation dispensée en partenariat avec le CPLN et la FNAA et certains efforts entrepris en matière de répression ;

- 2) Mise en place de la nouvelle LPol ;
- 3) Mise en place du Conseil régional de sécurité publique : convention prévue avec la commune de Corcelles-Cormondèche, avec engagement d'1 EPT d'assistant de sécurité par cette commune.

Financièrement, à nouveau, tous les services sont dans la cible si l'on retranche les montants liés à la recapitalisation de prévoyance.ne.

Les commissaires demandent qu'un tableau « Evolution du personnel » détaillé par sections soit également intégré dans la présentation générale.

## **07.01 Service administratif**

### 07.01.318.02 Mandats et études

Les charges de mandats et études engagés sont liées à la réorganisation des services de sécurité, ainsi qu'à un mandat confié à Team Consult.

## **07.21 Contrôle des habitants**

2013 a été une année difficile, alors que 2014 a permis de retrouver une certaine normalité. Mise en place d'un nouvel horaire d'ouverture qui est globalement très apprécié par les citoyens.

### 07.21.431.04 Permis de séjour

La différence de 40'000 francs s'explique du fait d'un paiement différé d'une facture du même montant due à l'Etat, qui aurait idéalement dû figurer dans les transitoires. Il n'y a donc pas eu une augmentation du nombre de permis délivrés.

## **07.32 Police de proximité**

### 07.32.301.01 Traitements

La réduction d'environ 600'000 francs de traitements en moins est due au « ripage » LPol et consiste en des postes (6 EPT) momentanément non pourvus, les engagements ayant été repoussés à 2015.

### 07.32.318.02 Mandats et études

Crédit ouvert par le Conseil communal selon l'art. 166 pour mandater, à raison de 118'000 francs, la société MD-Sécurité Sàrl pour la notification

des commandements de payer. Auparavant, c'était la section de la police de proximité qui était chargée de faire le « facteur » pour la notification des commandements de payer pour l'Office des poursuites (tâche communale en cas de retour des recommandés par la Poste).

07.32.318.77 Equivalents temps plein « ETP »

Augmentation due au fait que trois semestres ont été payés en 2014 au lieu de deux, à cause d'un retard de factures de la part de Police neuchâteloise et d'une non prise en compte dans les transitoires.

**07.33 Police prévention, circulation**

07.33.301.01 Traitements

Réduction des traitements due à un collaborateur parti en cours d'année et au transfert d'un autre collaborateur à l'éducation routière de Police neuchâteloise.

07.33.314.09 Entretien signalisation lumineuse

Réduction des coûts d'entretien de la signalisation lumineuse due au passage aux LED et à la mise en place de la nouvelle centrale de gestion.

07.33.318.02 Mandats et études

Les mandats externes prévus pour l'application de la nouvelle LPol n'ont pas eu besoin d'être mis en œuvre.

**07.34 Police stationnement**

07.34.381.07 Amélioration accessibilité ville

L'attribution à la réserve correspond au fonds B280.04, soit le « 06 Fds amel. accessib. ville ».

**07.41 Ports**

07.41.315.07 Entretien des ports

Crédit ouvert du Conseil communal selon l'article 166 pour l'acquisition d'une pompe fécale pour le port des Jeunes-Rives à hauteur de 67'000 francs.

La réserve des ports (B280.06) atteint 324'000 francs. Toutefois, au vu de travaux futurs à réaliser, il n'est pas envisagé de réduction de la taxe sur les ports.

### **07.51 Cimetièrre et crématoire**

Incinérations en baisse, à cause de la fluctuation du nombre de décès et surtout de la concurrence extérieure (notamment Fribourg).  
Conséquence : consommation d'énergie réduite en proportion.

## **08. Police du feu**

### **Remarques générales**

Il y a lieu de relever, pour l'année écoulée, d'importants travaux de réorganisation liés à l'entrée en vigueur de la LPDIENS et de son règlement d'application. On notera également la constitution formelle des 4 régions, ainsi que la mise en place du nouveau syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires pour son entrée en vigueur en 2015 et de la structure nouvelle « Service protection et sauvetage ». La mise en place de la centrale d'engagement du 144 a également impliqué de conséquents travaux préparatoires.

Les commissaires constatent que les BSM ont très bien été respectés et correspondent aux montants budgétés.

### **08.02 S.I.S Sanitaire**

#### **08.02.311.01 Achat matériel**

Augmentation des consommables liée à la hausse des interventions sanitaires. Celle-ci est la conséquence de l'urbanisation, de l'amélioration des soins et finalement du vieillissement de la population.

### **08.03 S.I.S Feu**

#### **08.03.301.01 Traitements**

L'augmentation des traitements à hauteur de 200'000 francs par rapport au budget est due au fait que les soldes APG précédemment attribuées en cas d'intervention pour sinistres ont dû être transformées en indemnités de salaire supplémentaire payées à l'heure.

#### 08.03.318.04 Téléphone et service d'alarme

Diminution des frais de téléphones et réseaux d'alarmes (y compris concessions radio) due à une réduction des coûts du réseau radio (la facture par Police neuchâteloise du réseau Polycom a été de 20'888 francs au lieu des 36'000 budgétés).

#### 08.03.319.62 TVA due (Taux forfaitaire)

Forfait calculé sur la base de ce qui est réellement facturé au cours de l'année précédente. La TVA n'est perçue que sur le chiffre d'affaires réalisé sur les interventions techniques (chimique, inondations, désincarcérations, ascenseurs bloqués).

#### 08.03.361.01 Redevance cantonale

Le montant de 338'000 francs correspond à la redevance due par la commune à l'ECAP, au prorata du nombre d'habitants, qui correspond au financement des missions de secours au sens de la LPDIENS.

#### 08.03.461.83 Participation cantonale JSS

Restitution cantonale pour la réalisation des missions de secours, selon un savant calcul, qui se monte à 1'112'000 francs. Meilleure répartition des charges de centre assumées par la Ville de Neuchâtel.

### **08.21 Protection civile**

#### 08.21.314.01 Entretien d'ouvrages

Les ouvrages démantelés (ceux du Lac 2 à Peseux, de la Rebatte à Hauterive et du Vignier à St-Blaise) ont bénéficié d'une subvention de la Confédération (B436.09).

## **11. Energies**

### **Remarques générales**

Il y a lieu de relever le changement de direction à Viteos SA, avec Max Kaspar comme nouveau Directeur général. Josette Frésard devient désormais administratrice déléguée aux projets stratégiques.

Les commissaires réitèrent une nouvelle fois leur exigence de disposer de plus de détails pour les rubriques représentant des montants s'élevant à plusieurs millions de francs dans ce chapitre.

## 11.11 Energies

### 11.11.422.02 Redevance Viteos

La redevance Viteos consiste en les revenus de la PCP.

## 11.12 Eau

On note que beaucoup plus d'eau potable a été produite en 2014 à Champ-Bougin, de par une insuffisance d'approvisionnement des autres sources.

### 11.12.318.02 Mandats et études

Au chapitre des mandats et études, augmentation des travaux d'entretien du réseau due aux fuites sur le réseau d'eau potable (corrosion, cassures, accidents, ...). Entre les comptes 2014 et 2013, la facture de Viteos augmente de 354'904 francs pour atteindre 5'071'952 francs (montant inscrit au budget 2014 : 4'900'000 francs). Selon les explications fournies par Viteos, cette augmentation est due mécaniquement par les reports de charges et par une aggravation du nombre de fuites pour un montant de 440'000 francs. Suite à la diminution des crédits d'investissements de renouvellement à 1 million de francs en 2014, le mandat d'exploitation sera amené à augmenter dans les années futures au vu d'interventions plus fréquentes sur le réseau d'eau.

Malgré ces explications, les commissaires sont toutefois très circonspects au vu de l'explosion continue des charges à cette rubrique : si l'on fait abstraction de la réserve de fluctuation de valeur de 400'000 francs affectée en 2014, le montant réel de ce poste aurait dû être de 4,3 millions aux comptes 2014. Or, en atteignant en 2014 un montant d'environ 5 millions de francs de charges, l'augmentation de 700'000 francs, en comparaison de compte à compte, est énorme et difficilement compréhensible !

### 11.12.380.00 Attribution à réserve eau

Comme la consommation d'eau diminue, cela « coûte » paradoxalement plus cher, d'où l'attribution de seulement 47'000 francs à la réserve « Eaux » (B280.03) au lieu des 295'000 francs budgétés. La réserve « Eaux » augmente ainsi à 2,8 millions de francs.

### **11.13 Eclairage public**

Les commissaires saluent la remarquable baisse continue de la consommation d'électricité (-29% !) dans l'éclairage public, grâce à l'introduction de lampes LED et à la suppression progressive des lampes à mercure.

Réserve B.280.01 : 11 Approvis. en énergies de 364'000 francs. Cette réserve avait été constituée lors de la création de Viteos SA et sera transférée à la fortune lors du retraitement du bilan (MCH2) qui interviendra au plus tard au 31 décembre 2016.

## **16. Politique d'agglomération**

Les comptes sont parfaitement dans la cible budgétée. La légère amélioration est due au fait que les dépenses sont moins élevées que prévues pour l'association Région Capitale Suisse.

Point fort bien évidemment pour 2014 et le futur : le projet de fusion en cours avec les communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin, comme on aura l'occasion d'y revenir abondamment au cours des prochains mois.

## **Rapport de la Sous-commission financière V**

(Culture, Sports et Tourisme)

M. Morgan Paratte, rapporteur, ainsi que MM. Olivier Forel et Joël Zimmerli ont rencontré le 7 mai 2015 les responsables des services concernés en présence de M. Thomas Facchinetti, conseiller communal, responsable des dicastères : M. Patrice Neuenschwander, chef du service administratif général et délégué culturel ; Mmes Marianne de Reynier Nevsky (Médiation culturelle), Chantal Lafontant-Vallotton et Antonia Nessi (Musée d'art et d'histoire), M. Marc-Olivier Gonseth (Musée d'ethnographie), M. Christophe Dufour et Mme Célia Bueno (Muséum d'histoire naturelle), MM. Blaise Mulhauser (Jardin botanique), Sylvain Ghirardi (chef du service Intégration et Infrastructures culturelles), Patrick Pollicino (chef du service des Sports) et Mme Lena Brina (déléguée au Tourisme).

### **Remarques d'ordre général**

Tel que présenté dans les tableaux ci-après, l'effet de la recapitalisation de prévoyance.ne a fortement impacté les comptes 2014 :

# Culture

## Différence comptes/budget 2014

### Récapitulatif

	Budget 2014	Comptes 2014	Différence	Différence en %	Commentaires rapport de gestion
SERVICE ADMINISTRATIF	2'821'200.00	2'837'774.96	16'574.96	0.6%	page 549
TEMPLE DU BAS/SALLE DE MUSIQUE	335'900.00	348'422.12	12'522.12	3.7%	page 549
MENUISERIE CENTRALE	249'700.00	297'878.78	48'178.78	19.3%	page 549
CASE A CHOCS	411'300.00	396'669.20	-14'630.80	-3.6%	page 549
MEDIATION CULTURELLE	343'200.00	373'569.62	30'369.62	8.8%	page 550
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE	2'950'000.00	3'732'600.00	782'600.00	26.5%	page 550
BIBLIOTHEQUE PESTALOZZI	365'700.00	416'905.35	51'205.35	14.0%	
CULTURE ET INTEGRATION	1'096'200.00	1'224'978.77	128'778.77	11.7%	page 550
MESURES D'INSERTION PROF.	114'500.00	239'077.56	124'577.56	108.8%	page 550
ACTIONS JEUNESSE	875'300.00	802'157.00	-73'143.00	-8.4%	page 550
INTEGRATION SOCIALE	252'700.00	173'058.95	-79'641.05	-31.5%	page 551
THEATRE DU PASSAGE	1'722'400.00	1'706'435.73	-15'964.27	-0.9%	
MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE	3'186'400.00	3'508'716.83	322'316.83	10.1%	page 551
MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE	2'138'200.00	2'306'130.47	167'930.47	7.9%	page 551
JARDIN BOTANIQUE	574'400.00	690'321.65	115'921.65	20.2%	page 552
MUSEE D'ETHNOGRAPHIE	2'435'100.00	2'863'599.56	428'499.56	17.6%	page 552
CULTES	588'200.00	544'206.32	-43'993.68	-7.5%	page 552
<b>Total</b>	<b>20'460'400.00</b>	<b>22'462'502.87</b>	<b>2'002'102.87</b>	<b>9.8%</b>	Prévoyance.ne: 1'500'000.- Crédits complémentaires: 223'550.- MEN - erreur bouclément 2013: 207'000.- Divers: 70'000.-

# Sports et Tourisme

## Différence comptes/budget 2014

### Récapitulatif

	Budget 2014	Comptes 2014	Différence	Différence en %	Commentaires rapport de gestion
SERVICE ADMINISTRATIF DES SPORTS	678'500.00	726'957.75	48'457.75 ↓	7.1%	page 554
TERRAINS ET SALLES DE SPORT	2'335'300.00	2'315'509.37	-19'790.63 ↑	-0.8%	page 554
PISCINES SERRIERES ET PLAGES VILLE	230'200.00	216'072.45	-14'127.55 ↑	-6.1%	page 554
PATINOIRE	1'064'700.00	1'271'755.17	207'055.17 ↓	19.4%	page 554
MAISON DE VACANCES CITE-JOIE	-8'900.00	-34'599.40	-25'699.40 ↑	288.8%	page 554
ANNEAU D'ATHLETISME COLOMBIER	181'000.00	175'200.00	-5'800.00 ↑	-3.2%	page 554
COMPLEXE DE LA MALADIERE	923'200.00	914'670.15	-8'529.85 ↑	-0.9%	page 555
PISCINES ET PLAGE NID-DU-CRO	2'580'200.00	2'730'112.96	149'912.96 ↓	5.8%	page 555
ECOLE DU SPORT & CAMPS MULT.	384'900.00	436'253.47	51'353.47 ↓	13.3%	page 555
STADE DE LA MALADIERE	1'216'200.00	1'211'264.07	-4'935.93 ↓	-0.4%	page 555
PROMOTION ET MANIFESTATION	241'100.00	262'041.10	20'941.10 ↓	8.7%	page 555
STAND DE TIR	-13'700.00	-10'272.15	3'427.85 ↓	-25.0%	page 555
<b>Total</b>	<b>9'812'700.00</b>	<b>10'214'964.94</b>	<b>402'264.94 ↓</b>	<b>4.1%</b>	Prévoyance ne: 800'450.-

	Budget 2014	Comptes 2014	Différence	Différence en %	Commentaires rapport de gestion
<b>TOURISME</b>	<b>657'700.00</b>	<b>746'851.52</b>	<b>89'151.52 ↓</b>	<b>13.6%</b>	page 556

## 10. Culture & Intégration

### Remarques d'ordre général

Les comptes de la Culture présentent un excédent de charges supérieur de 2'002'102.87 francs. Cette détérioration s'explique par 1'500'000 francs de charges supplémentaires qui sont dues à la recapitalisation de Prévoyance.ne, la correction d'une erreur d'écriture au Musée d'ethnographie lors du bouclage 2013 (207'000 francs) et 223'550 francs ont fait l'objet de crédits complémentaires durant l'année 2014.

Il y a eu au total 17 départs (11.35 EPT), répartis comme suit : 2 à la Direction de la Culture, 1 à la Case à chocs, 3 au Jardin botanique, 3 au Service de la Médiation culturelle, 4 au Musée d'art et d'histoire, 1 au Musée d'ethnographie et 3 au Muséum d'histoire naturelle. Quant aux arrivées, elles sont au nombre de 28 (17.10 EPT) : 3 à la Direction de la Culture, 6 à la Case à chocs, 6 au Jardin botanique, 3 au Service de la Médiation culturelle, 2 à la Mesure d'insertion professionnelle, 3 au Musée d'art et d'histoire, 1 au Musée d'ethnographie, 4 au Muséum d'histoire naturelle. Stagiaires et apprentis du dicastère : Arrivées : 26 / Départs : 19

#### 10.01 Service administratif

La Direction de la culture, des sports et du tourisme bénéficie désormais du renfort d'une chargée de projet à 80% qui seconde directement le responsable politique du dicastère. Engagement également d'une secrétaire-réceptionniste à 50% qui s'occupe notamment du paiement des subventions extraordinaires et décharge la secrétaire de direction appelée à consacrer une partie de son temps au suivi de projets plus conséquents.

#### Musées, remarque générale

L'utilisation du Fonds destiné aux expositions temporaires des musées se terminera en 2017. En effet, ce principe n'est plus en phase avec la nouvelle Loi sur les finances et plus particulièrement avec MCH2.

#### 10.71 Musée d'ethnographie

Lors du bouclage de l'exercice 2013, le solde positif du compte 10.71.318.91 Expositions temporaires d'un montant de 207'748.75 francs aurait dû être porté au crédit du compte de bilan B280.71 Fonds 10-13 MEN.

Le Service comptabilité a omis de le faire et a corrigé l'erreur sur l'exercice 2014 (207'748.75 francs au crédit du B280.71 et au débit du 10.71.318.91).

## **13. Sports**

### **Remarques d'ordre général**

Le résultat des comptes est péjoré de plus de 400'000 francs malgré une augmentation des produits de près de 390'000 francs en raison notamment de la recapitalisation de prévoyance.ne, décidée par le Grand Conseil, et dont la part imputée sur la section 'sports' en 2014 est de 800'452 francs.

L'effectif du Service a été réduit de 2.1 équivalents plein temps durant l'exercice suite à des départs non remplacés et des diminutions d'occupation de poste souhaités par certains collaborateurs, mais non compensés. L'impact de cette réduction de personnel sur la masse salariale s'est traduit par une baisse de charge par rapport au budget de 114'963 francs.

## **15. Tourisme**

### **15.01      Tourisme**

Les charges supplémentaires de 89'151.50 francs sont dues aux éléments suivants :

- Octroi d'une subvention à l'association Cultissime (4'800 francs) pour la conception et l'organisation de visites guidées touristiques du patrimoine pour le jeune public ;
- Crédit complémentaire (art. 166) de 85'000 francs pour l'achat d'un nouveau train touristique électrique.

## CONCLUSION

La commission financière salue les efforts du Conseil communal pour ces comptes de mi-législature. La satisfaction est présente face au résultat. Si la gestion est soigneuse et les prestations à la population de qualité, la volonté de poursuivre le désendettement satisfait la commission financière.

Nous tenons tout particulièrement à remercier les responsables des services et l'ensemble du personnel communal, pour leur travail et leur engagement qui permettent des comptes positifs.

Le 7 mai, les rapports des sous-commissions I et II ont été adoptés à l'unanimité. Le 12 mai, les rapports des sous-commissions III, IV et V ont également été adoptés à l'unanimité.

Le rapport de la commission financière relatif aux comptes de l'exercice 2014 a été approuvé à l'unanimité.

En conclusion, la Commission financière vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter les comptes et la gestion 2014, ainsi que les quatre arrêtés y relatifs.

Neuchâtel, le 12 mai 2015

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

La présidente,

Le rapporteur,

Nicole Baur

Philippe Loup

Projet I

**Arrêté  
concernant les comptes et la gestion  
de la Ville de Neuchâtel  
pour l'exercice 2014**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t é :

**Article premier.**- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2014, à savoir :

a)	Le compte de fonctionnement :	Fr.
	Total des revenus	319'549'445.69
	Total des charges	<u>318'741'092.16</u>
	Excédent de revenus	<u>808'353.53</u>
b)	Le compte des investissements :	Fr.
	Total des dépenses	18'783'430.17
	Total des recettes	<u>1'431'473.10</u>
	Investissements nets	17'351'957.07
	./. Amortissements	<u>15'383'427.35</u>
	Solde reporté au bilan	<u>1'968'529.72</u>

**Art. 2.**- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2014 est approuvée.

Projet II

**Arrêté  
concernant la création et l'alimentation  
d'une réserve conjoncturelle**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Conformément à la LFinEC,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t é :

**Article premier.**- Une réserve conjoncturelle est créée (B 280.80) et alimentée par un montant de 10'000'000 francs.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet III

**Arrêté  
concernant l'alimentation du fonds  
destiné à subventionner des installations solaires  
photovoltaïques privées sur le  
territoire communal**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t é :

**Article premier.**- Un montant de 500'000 francs est versé au fonds destiné à subventionner des installations solaires photovoltaïques privées sur le territoire communal (B 280.11).

**Art. 2.**- Le versement de 500'000 francs est prélevé sur le dividende 2014 de Viteos SA.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet IV

**Arrêté  
concernant l'alimentation du fonds  
pour l'amélioration de l'accessibilité de la Ville**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un montant de 400'000 francs est versé au fonds pour l'amélioration de l'accessibilité de la Ville.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.